

## Énoncé de politique de placement

### Fonds distinct Portefeuille Modéré Manuvie

## Objectif de placement

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct.

Ce fonds vise d'abord à faire croître le capital à long terme d'une manière qui permet cependant la préservation du capital et son deuxième objectif est de procurer un revenu. Le portefeuille cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans des titres de fonds sous-jacents ou de FNB. Ces fonds sous-jacents et FNB investissent généralement dans des titres à revenu fixe canadiens et mondiaux ou dans des actions canadiennes et mondiales.

## Stratégie de placement

Ce fonds achète des parts de la fiducie de fonds commun de placement Portefeuille Modéré Manuvie ou d'un fonds très semblable (le « fonds sous-jacent »).

La stratégie de placement du fonds sous-jacent consiste à recourir à un processus stratégique pour déterminer la répartition de l'actif, et le gestionnaire peut prendre des décisions tactiques fondées sur sa perception des conditions du marché à un moment donné.

Le fonds sous-jacent investit principalement dans une variété de fonds sous-jacents ou de FNB, dont de nombreux sont également gérés par nous. Le fonds sous-jacent peut aussi investir une partie de son actif dans des titres, des certificats de placement garanti, des liquidités et des instruments du marché monétaire à court terme.

Le fonds sous-jacent doit respecter les plages de pondération admissibles pour chaque catégorie d'actif. Le tableau qui suit indique ces plages.

	Minimum (%)	Maximum (%)
<b>Titres à revenu fixe</b>	55	75
<b>Actions</b>	25	45

Les pourcentages ci-dessus sont approximatifs en raison des variations constantes des marchés et des questions d'efficacité administrative. Par conséquent, les placements véritables dans les catégories d'actif peuvent à n'importe quel moment être différents des pourcentages susmentionnés. Le rééquilibrage sera laissé à l'appréciation du conseiller en valeurs et du sous-conseiller.

Pour en savoir plus sur l'investissement dans des fonds sous-jacents, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans les fonds sous-jacents » du prospectus du fonds sous-jacent.

Le sous-conseiller du portefeuille se réserve le droit de retirer, de remplacer ou d'ajouter des placements sous-jacents, de temps à autre, afin d'atteindre les objectifs de placement.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Intégration de la durabilité » dans la section « Information applicable à un ou plusieurs fonds » du prospectus du fonds sous-jacent pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont le fonds sous-jacent utilise l'intégration des facteurs ESG dans le cadre de son processus de placement.

Le fonds sous-jacent peut détenir une partie de son actif en titres, en certificats de placement garanti, en espèces ou en instruments du marché monétaire à court terme en période de recherche d'occasions de placement ou en raison des conditions générales du marché ou de la conjoncture économique ou politique.

Le fonds sous-jacent peut déroger à certaines restrictions de placement du Règlement 81-102 afin de pouvoir investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans certains fonds en gestion commune admissibles non placés au moyen d'un prospectus et gérés par Gestion de placements Manuvie limitée ou une de ses sociétés affiliées.

Le fonds sous-jacent peut également investir jusqu'à 100 % de son actif dans d'autres fonds de placement, notamment des fonds sous-jacents ou des FNB, qui peuvent être gérés ou non par le gestionnaire (ou l'une de ses sociétés affiliées ou associées) afin d'obtenir une participation indirecte aux marchés, aux secteurs ou aux catégories d'actif appropriés. Le fonds sous-jacent peut investir dans des fonds de placement gérés par des gestionnaires de placements non affiliés s'il n'existe pas d'occasions de placement appropriées dans les fonds affiliés. Le fonds sous-jacent peut également investir dans d'autres types de FNB et dans de l'argent, aux termes d'une dispense réglementaire ou comme le permet le Règlement 81-102, tel que décrit à la rubrique « Dispense relative aux FNB » du prospectus du fonds sous-jacent. Les placements du fonds sous-jacent dans de l'argent ou des titres d'autres fonds de placement peuvent être effectués directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'un dérivé désigné, ou, dans le cas de l'argent, de certificats d'argent. Les fonds sous-jacents seront choisis en tenant compte de facteurs comme l'objectif et les stratégies de placement du fonds sous-jacent, le rendement passé et la volatilité.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans les fonds sous-jacents » du prospectus du fonds sous-jacent.

Le fonds sous-jacent peut investir dans des dérivés ou les utiliser à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture, conformément à son objectif de placement et suivant ce qui est autorisé par la législation sur les valeurs mobilières applicables, ou encore conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense relative aux dérivés » du prospectus du fonds sous-jacent. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture dans l'éventualité où le fonds sous-jacent aurait des rentrées ou des sorties de fonds importantes et

pour protéger l'actif du fonds sous-jacent. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins autres que de couverture pour investir indirectement dans des titres ou sur des marchés de capitaux et obtenir une position de change. Vous trouverez plus de renseignements sur les dérivés, notamment sur les dérivés auxquels pourrait recourir le fonds sous-jacent, à la rubrique « Risque associé aux dérivés » du prospectus du fonds sous-jacent.

Le fonds sous-jacent peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour générer des revenus supplémentaires ou gérer ses liquidités à court terme. Pour en savoir plus, reportez-vous à la rubrique « Risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres » du prospectus du fonds sous-jacent.

## Risques

Lorsqu'un fonds distinct achète des parts d'un fonds sous-jacent, le fonds distinct peut être exposé aux risques associés au fonds sous-jacent. Vous trouverez ci-dessous une liste des principaux risques pour le ou les fonds communs de placement sous-jacents dans lesquels le fonds distinct investit. Pour obtenir une définition complète de chaque risque principal, reportez-vous à la section générale du prospectus du fonds commun de placement.

- Risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et des créances hypothécaires
- Risque associé aux créances admissibles aux fins de recapitalisation interne
- Risque associé à l'épuisement du capital
- Risque associé aux marchandises
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque de change
- Risque de défaut
- Risque associé aux dérivés
- Risque associé aux marchés émergents
- Risque associé aux titres de capitaux propres
- Risque associé aux FNB
- Risque d'illiquidité des prêts à taux variable
- Risque associé aux marchés étrangers
- Risque associé aux fiducies de revenu
- Risque de taux d'intérêt
- Risque associé aux séries multiples
- Risque de remboursement anticipé
- Risque associé à l'immobilier
- Risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- Risque associé aux petites sociétés
- Risque associé à la spécialisation
- Risque associé aux porteurs de titres importants
- Risque associé à la fiscalité
- Risque associé aux fonds sous-jacents

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les stratégies, ainsi que sur les objectifs et les risques associés au(x) fonds sous-jacents dans lesquels le fonds distinct investit, veuillez vous reporter au prospectus du ou des fonds sous-jacents ou communiquer avec nous pour obtenir un exemplaire imprimé.

## Où dois-je m'adresser pour obtenir d'autres renseignements ou de l'aide?

Pour de plus amples renseignements, consultez la notice explicative et le contrat. Vous pouvez également communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie  
500 King Street North  
Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

Canada, à l'exception du Québec  
**1-888-790-4387**

Québec et clientèle francophone  
**1-800-355-6776**

Pour obtenir des renseignements relatifs à des problèmes que nous n'avons pas été en mesure de régler, communiquez avec l'Ombudsman des assurances de personnes en composant le 1 800 268-8099 ou en consultant le site [www.oapcanada.ca](http://www.oapcanada.ca).

Pour obtenir des renseignements relatifs à la protection additionnelle offerte à tous les titulaires de contrats d'assurance vie, communiquez avec Assuris, une entreprise mise sur pied par l'industrie canadienne de l'assurance vie. Consultez le site [www.assuris.ca](http://www.assuris.ca) pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour obtenir des renseignements sur la façon de communiquer avec un responsable de la réglementation d'assurance dans votre province, visitez le site Web du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance à l'adresse [www.ccir-ccrra.org](http://www.ccir-ccrra.org).

## Gestion de placements **Manuvie**

Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émetteur des contrats d'assurance des fonds distincts de Manuvie et le répondant des clauses de garantie contenues dans ces contrats.

Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.